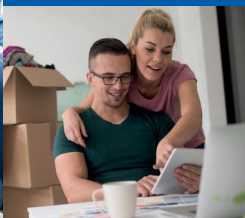


VOTRE CHECK LIST DU DEMENAGEMENT



Dès que possible

☐ Lettre de préavis (bailleur ou copropriété)

☐ Chercher les écoles, crèches et/ou nourrices proches du futur domicile

PRÉAVIS CLASSIQUE

PRÉAVIS COURT

3 mois avant

1 mois avant

2 semaines avant

Budgétiser mon déménagement

- ☐ Besoin d'un déménageur ? **Devis gratuit au 09 71 00 25 09**
- ☐ Résilier mon bail
- ☐ Compteur d'électricité : mettre le compteur à mon nom
- ☐ Internet : souscrire un nouvel abonnement
- ☐ Mobile : vérifier la couverture réseau
- ☐ Eau : contacter le service public des eaux
- ☐ Assurance habitation : souscrire un nouveau contrat *et résilier l'ancien*
- ☐ Assurance auto : informer mon assureur

02 90 22 53 55
Un interlocuteur unique pour toutes mes démarches

Communiquer mon changement d'adresse :

- ☐ Banque
- ☐ Employeur
- ☐ Réexpédier mon courrier par La Poste
- ☐ Lister le petit matériel (*douilles de chantier et ampoules, prises multiples, dominos, joints neufs ...*)
- ☐ Préparer une caisse à outils pour le jour J (*tournevis d'électricien, clé à molette, assortiment de clés Allen, pince multiprise, marteau etc...*)

1 mois avant

2 semaines avant

LE JOUR DU DÉMÉNAGEMENT

Relevés des compteurs

État des lieux :

Date d'état des lieux de sortie

Date d'état des lieux d'entrée

Mon ancien logement :

Électricité
Gaz
Eau

Mon nouveau logement :

Électricité
Gaz
Eau



» Je pense à confirmer à mon assureur la fin du contrat et lui envoyer une copie de l'état des lieux de sortie ou tout autre document justificatif

1 MOIS APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- ☐ Résilier mes abonnements
- ☐ Installer une alarme

Contacter les organismes administratifs

- ☐ Carte grise sur www.ants.gouv.fr
- ☐ Listes électorales en mairie ou en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
- ☐ Mutuelle

Contacter les services publics

- ☐ Un seul formulaire : www.service-public.fr/particuliers/
Impôts, Pôle Emploi, Caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), Caisse des Allocations Familiales, Caisse de retraite (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), Caisse des dépôts.

Dans les mois qui suivent

- ☐ Contrats résiliés : vérifier l'arrêt des prélèvements et les éventuels trop perçus.
- ☐ Changement d'adresse : prévenir l'expéditeur dès que je reçois du courrier encore transféré par La Poste. Si je continue à recevoir des courriers après six mois, j'envisage de prolonger la période de réacheminement par La Poste.